

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 décembre 2010**

Délibération n° 2010-1912

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus - Attribution d'une subvention au Centre de Recherche machines thermiques (CMRT) pour le projet de recherche et développement MOGANO VI - Convention-cadre**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation**

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 20 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Claisse, Mme Frih, MM. Rivalta, Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Havard, Huguet, Imbert Y., Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sturla, Suchet, Terrot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Elmalan (pouvoir à M. Balme), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini, MM. Passi (pouvoir à M. Claisse), Charles (pouvoir à M. Buna), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), MM. Vesco (pouvoir à M. Desbos), Assi (pouvoir à M. Petit), Julien-Laferrère, Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Le Bouhart), Baume (pouvoir à Mme Vessiller), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier, Forissier (pouvoir à M. Meunier), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Lyonnet), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Jacquet (pouvoir à M. Lévêque), Justet, Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Pillon (pouvoir à Mme Cardona), Réale (pouvoir à M. Plazzi), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Sangalli (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Thévenot (pouvoir à M. Cochet), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Blein, Mme Ait-Maten, M. Albrand, Mme Bab-Hamed, M. Genin, Mme Ghemri, M. Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Lebuhotel, Nissanian, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert, Pesson, Pierron, MM. Serres, Thivillier, Turcas, Vergiat.

Séance publique du 16 décembre 2010**Délibération n° 2010-1912**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus - Attribution d'une subvention au Centre de Recherche machines thermiques (CMRT) pour le projet de recherche et développement MOGANO VI - Convention-cadre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0729 du 11 mai 2009, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de Recherche et Développement (R&D) des 5 pôles de compétitivité lyonnais et a voté une individualisation d'autorisation de programme à hauteur de 1,8 M€ pour le pôle de compétitivité "systèmes de transport" nommé Lyon Urban Truck and Bus, dont les membres fondateurs sont Renault Trucks (2° groupe mondial de véhicules industriels), Irisbus (2° constructeur européen d'autocars et de bus), l'Institut français du pétrole (IFP), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) et la Communauté urbaine de Lyon.

La performance des systèmes de transport est décisive pour assurer aux métropoles leur développement. La métropole lyonnaise est concernée par sa taille et sa situation géographique mais aussi par le poids de la filière économique concernée (920 entreprises en Rhône-Alpes dont la moitié en région urbaine de Lyon, 100 000 emplois en Rhône-Alpes dont 31 000 dans la région lyonnaise, et près de 3 500 personnes impliquées dans des activités de Recherche et Développement - R&D-).

Chaque année, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une validation par l'Etat et donneront lieu à une convention-cadre avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Depuis sa création, le pôle a labellisé 82 projets collaboratifs de R&D pour un montant total de 252 M€.

A ce jour, la Communauté urbaine a financé 8 projets pour un montant total de 2 301 000 €.

Au titre de l'année 2010, la Communauté urbaine envisage de soutenir le projet MOGANO VI, labellisé par le pôle de compétitivité et validé par la direction générale des entreprises du Ministère en charge de l'industrie, sur le thème de la motorisation propre.

Objectifs du projet MOGANO VI : des véhicules verts pour les forts tonnages

Actuellement, le seul carburant utilisable pour le transport de très fort tonnage est le gazole. Un des meilleurs moyens de disposer, à terme, de véhicules verts pour les forts tonnages réside dans l'utilisation de motorisations gaz performantes assurant les avantages suivants :

- 0 rejet de CO2 avec le biogaz,
- moteur très performant, silencieux et très bien adapté à une hybridation,
- marché en croissance au niveau mondial.

Il n'existe pas de propositions de constructeurs en Europe pour les véhicules supérieurs à 26 tonnes.

Le projet a pour ambition d'apporter au monde du transport une solution alternative répondant à ces attentes. La solution proposée par le projet permet d'améliorer la compétitivité avec un coût carburant plus faible, moins de rejet CO₂ et un gain en terme de bruit.

Afin d'optimiser aux maximums ces gains, les objectifs du projet sont de :

- rapprocher le rendement des moteurs gaz des excellents rendements des moteurs Diesel,
- réduire les polluants pour dépasser les limites EuroVI.

Description du projet MOGANO VI

En vue de répondre à cet objectif, le projet propose de développer :

- de nouvelles technologies dédiées (allumage, suralimentation, régulation motrice, dépollution),
- de nouvelles stratégies de combustion et post-traitement,
- de moyens innovants et adaptés aux marchés naissants en réduisant les temps d'application.

Retombées attendues pour l'agglomération :

. Centre de recherche machines thermiques (CRMT), pilote du projet, implanté à Dardilly (69) et employant 24 salariés dont 17 affectés à la R&D, PME lyonnaise spécialisée dans la motorisation :

- proposer des kits complets performants,
- proposer des études performantes en terme de coût et de performances moteur,
- embauche de 2 personnes minimum.

. LMS-Imagine, implanté à Lyon et employant 94 salariés dont 44 affectés à la R&D, groupe expert en logiciels de simulation de composants électromécaniques, hydrauliques et pneumatiques :

- démontrer la précision de ses modèles,
- développer l'activité, en particulier pour ce qui concerne la conception par simulation du contrôle moteur,
- accroître l'activité : possibilité d'embauche de plusieurs personnes.

. Université Claude Bernard - Lyon 1 (Villeurbanne) :

- s'équiper d'un outil simulant les gaz d'échappement de moteur au gaz naturel,
- renforcer l'axe de recherche de l'équipe "Traitement de l'air et effluents gazeux, chimie atmosphérique",
- renforcer les liens avec les partenaires industriels,
- accroître son expertise dans la dépollution automobile, notamment réduction des NO_x et démontrer son savoir-faire en catalyse,
- valoriser et publier les résultats expérimentaux.

. Autres retombées :

- proposition d'une solution innovante pour le transport en milieu urbain,
- proposition aux transports de marchandises lourds d'un carburant alternatif,
- proposition d'une source d'énergie performante et alternative pour l'hybridation.

Budget et plan de financement prévisionnel du projet MOGANO VI (en €)

Partenaire	Ville	Assiette	Taux (%)	Subvention demandée	Fonds unique interministériel (FUI)	Fonds européen de développement régional	Région Rhône-Alpes	Communauté urbaine de Lyon	Conseil général de l'Ain
Centre de recherche machines thermiques (CRMT)	Dardilly	1 604 374	45	721 968	621 968			100 000	
Ecole centrale de Nantes	Nantes	216 444	100	216 444	216 444				
Electricfil automotive	Miribel (01)	318 184	30	95 455	66 818				28 637
LMS IMAGINE	Lyon (69)	673 604	30	202 081			202 081		
Université Claude Bernard Lyon 1	Lyon (69)	349 787	100	349 787	119 787	230 000			
Total		3 162 394			1 585 736	Intention financement local : 330 718 €, soit 10,5 %			

Intervention de la Communauté urbaine

La participation financière de la Communauté urbaine de Lyon fera l'objet d'une convention particulière. La Communauté urbaine souhaite soutenir le porteur du projet, le Centre de recherche machines thermiques (CRMT), entreprise implantée à Dardilly, à hauteur de 100 000 € sur la période 2010-2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le soutien au projet de recherche et développement labellisé par l'Etat en 2010, relatif au pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 (LUTB) : projet MOGANO VI pour un montant de 100 000 €,

b) - la convention-cadre 2010 à passer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires et l'engagement de l'Etat sur la période 2011-2014.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention-cadre.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1555 le 11 mai 2009 pour la somme de 1 800 000 € en dépenses.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011, 2012 et 2014 - compte 204 200 - opération n° 1555 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 décembre 2010.